

RÉPRESSION SYNDICALE  
**L'Inspection du Travail**  
**rend**  
**UNE DÉCISION JUSTE !!**



Depuis juillet 2016, nos deux collègues Christophe GUYOT et Mathieu RELIN vivent une situation humainement très difficile.

*Pour rappel :*

La Direction a décidé de les licencier pour des faits survenus dans un TGV au retour de la manifestation du 14 juin contre la loi travail.

Ce qui leur est reproché ? Un comportement inadéquat avec les contrôleurs et des insultes proférées à l'encontre de deux usagers.

L'accusation se base uniquement sur les deux témoignages des victimes de ces insultes, réalisés à la demande de l'entreprise. Le contrôleur, n'ayant pas assisté au différend, ne décrit dans son rapport, que des échanges houleux qu'il a eu avec ses deux collègues suite à ce qu'une cliente lui avait rapporté.

**La Direction porte une confiance aveugle dans le récit de ces deux personnes, au contraire des explications des deux agents grévistes, qui n'ont eu aucune valeur à leurs yeux tout au long de la procédure.**

Les deux agents ont pourtant expliqué dans le détail ce qui s'était passé. Ils ont chacun reconnu leurs torts et les ont regrettés, mais seulement leurs torts réels et respectifs ! Ils ont tâché d'expliquer à la Direction que les témoignages amplifiaient et déformaient largement la réalité. Mais les dirigeants se satisfaisaient complètement de ces témoignages sollicités par eux-même 15 jours après le voyage!

Enfin, voyant que les explications sur le déroulement des faits n'étaient d'aucun effet chez nos dirigeants, ce sont les arguments pénaux qui ont été soulevés (agents grévistes donc non soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur, suspension des facilités de circulation déjà effective pour 3 ans, non individualisation des faits dans les témoignages, présomption d'innocence...)

Rien n'a été entendu. Rien n'a été pris en compte.

Pour la Direction, les deux agents devaient apporter la preuve qu'ils n'avaient pas insulté de la sorte les deux clients s'ils voulaient garder leur travail.

*En fait, la décision était prise depuis le début, rien ne pouvait les faire changer d'avis.*

L'histoire aurait été bien différente si les deux agents n'avaient pas été des grévistes, militants, syndiqués... une « certaine catégorie du personnel » sacrément encombrante et dont on aimerait bien se débarrasser pour enfin moderniser la SNCF et assouplir la réglementation de ces feignants de cheminots.

Le 3 octobre, Christophe était radié des cadres avec une désinvolture et une inhumanité criminelle.

Mathieu, étant délégué du personnel, bénéficiait du statut de salarié protégé. A ce titre, une procédure particulière devait être suivie pour valider ce licenciement.

Le 25 octobre, les élus du Comité d'Établissement s'opposaient par vote à bulletin secret à la décision de le radier.

L'Inspection du Travail a donc été sollicitée par le pôle RH pour tout de même autoriser le licenciement du délégué SUD-Rail.

### Une enquête contradictoire complète

L'Inspection du Travail a donc mené l'enquête, elle a interrogé la Direction, Mathieu, les usagers, les contrôleurs.

Elle a rendu sa décision le 23 décembre :

## **Le licenciement n'est pas autorisé**

Afin d'appuyer sa décision, elle a écrit aux deux parties une longue lettre détaillant les raisons de son refus :

- Mathieu était gréviste ;
- Il ne s'agissait pas d'une faute lourde ;
- Le manque d'individualisation et le manque de preuve ne permettaient pas de savoir si et dans quelle mesure Mathieu aurait tenu de tels propos ;
- Avec un dossier disciplinaire vierge en plus de 17 ans d'ancienneté, rien ne laisse supposer qu'un comportement tel que reproché puisse se reproduire dans le cadre professionnel et que son maintien à son poste de travail est parfaitement possible.

Ses arguments sont les mêmes que ceux que SUD-Rail a opposé lors de la défense des deux conducteurs et chacun peut se rendre compte de leur pertinence.

Cette décision est un premier pas vers la justice pour Mathieu mais aussi pour Christophe car les raisons du refus avancées pour le premier pourront servir très prochainement pour les 2 dossiers !

Pour SUD-Rail, il est temps que la Direction arrête les frais, annule la radiation de Christophe et Mathieu ! Encore faut-il en avoir et la volonté et l'intelligence !



SUD-Rail va mener le combat jusqu'au bout, pour sortir Christophe et Mathieu de cette situation difficile et permettre un retour à la normale.

Car aucun syndicat cheminot ne devrait tolérer qu'on attaque aussi injustement et avec une telle disproportion deux collègues de travail!